

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

demande d'autorisation de la Communauté de communes du Pays de L'Arbresle de réaliser des travaux de modification du fonctionnement du bassin de rétention dit Lafond sur la commune de FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE

Par arrêté préfectoral du 26 janvier 2021, le projet visé ci-dessus est soumis à une enquête préalable à autorisation environnementale au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement, dans les formes déterminées par le code de l'environnement.

Les modifications ont pour objectif une meilleure maîtrise des écoulements d'eaux pluviales et l'amélioration du fonctionnement du bassin de rétention des eaux pluviales "Lafond".

Elles portent sur :

- la création d'un réseau de transfert pour raccorder les eaux pluviales du bassin versant "Dorieux" au bassin de rétention "Lafond", portant la surface du bassin versant collecté à 50 ha
- les aménagements des ouvrages du bassin de rétention permettant de traiter une pluie trentennale, de réduire le débit de fuite de rejet et d'augmenter sa capacité de stockage de 3250 m³ à 4420 m³ .

Pendant la durée de l'enquête, du 22 février au 12 mars 2021 inclus, le public peut avoir accès au dossier d'enquête comprenant une demande d'autorisation, sur support papier, en mairie de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE , siège de l'enquête, aux jours et heures ouvrables d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique est également consultable en version électronique sur le site internet dédié à cette enquête publique : <https://www.registredemat.fr/bassin-lafond-fleurieux-sur-l-arbresle>.

Un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique, au siège de la CCPA, 117 rue Pierre Passemard 69210 L'Arbresle, aux horaires suivants : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30, sauf le mercredi après-midi, le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30.

Le public peut consigner ses observations pendant la durée de l'enquête :

- sur le registre d'enquête sur support papier déposé en mairie de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE
- ou par courrier postal adressé à : Monsieur le commissaire-enquêteur, Enquête publique « bassin Lafond Fleurieux » à l'adresse de la mairie de FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE
- ou par courriel sur l'adresse électronique suivante : bassin-lafond-fleurieux-sur-l-arbresle@registredemat.fr
- ou sur un registre dématérialisé, accessible sur le site internet dédié à l'enquête : <https://www.registredemat.fr/bassin-lafond-fleurieux-sur-l-arbresle>

Compte tenu du contexte sanitaire et des mesures de distanciation physique liées à l'épidémie du covid-19, la consultation électronique ainsi que le dépôt des observations ou propositions sur le registre dématérialisé est à privilégier.

M. Denis SIDOT, retraité de la fonction publique territoriale, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tient à la disposition du public en mairie de FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE aux dates et heures suivantes :

Le 22 février 2021	De 15h à 17h
Le 6 mars 2021	De 9h à 11h
Le 12 mars 2021	De 15h à 17h

Les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur pendant la durée de ses permanences ou adressées par voie postale au siège de l'enquête sont annexées immédiatement au registre d'enquête- ouvert au siège de l'enquête.

Un avis au public, destiné à annoncer l'ouverture de l'enquête, est affiché en mairie de FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE et sur les panneaux d'affichage communaux habituels, ainsi que sur le site de l'opération par la CCPA.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées à la CCPA, à l'adresse suivante : pluvial@paysdelarbresle.fr, ou au numéro suivant : 04 74 01 68 90.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public pendant un an en mairie de FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône (www.rhone.gouv.fr), à la DDT (SEN, 165 rue Garibaldi 69003 Lyon) .

Le Préfet du Rhône est l'autorité compétente pour prendre la décision autorisant le projet.